

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES "ESSOR DU RHIN"  
A FESSENHEIM  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009**

Lundi 14 décembre 2009 à 19 heures 30, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et accueille M. Patrick FANTETTI, président de l'association ECS et Mme Lily ANCEL, trésorière, tout deux invités à présenter le bilan des actions 2009 et donner les grandes lignes des projets d'animations pour 2010.

M. Patrick FANTETTI présente la composition actuelle du comité de l'association (14 membres actifs, toutes les communes de la communauté de communes sont représentées).

A l'instar des années précédentes, ECS compte bien poursuivre l'essentiel des animations déjà proposées (mercredis de la com com, barathon, boom des jeunes...). Néanmoins, deux nouvelles opérations d'ampleur seront programmées en 2010. Il s'agit d'un spectacle de *catch* à Rustenhart et d'un tournoi de *beach soccer* à Munchhouse (**voir annexes**). Aussi afin de pouvoir réaliser l'ensemble des opérations prévues, l'association sollicitera pour 2010 l'attribution d'une subvention intercommunale de 21 000 € à la communauté de communes. M. André ONIMUS, Président, souligne le dynamisme de l'association ECS et son ambition à se développer. Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, félicite les membres pour leur travail. La demande de l'association ECS sera examinée dans le cadre de la préparation du Budget primitif 2010 de la communauté de communes.

Monsieur le Président poursuit la séance par un temps de recueillement à la mémoire de M. Alain KUENY, adjoint de la commune de Fessenheim, décédé le 9 décembre dernier. Puis il rend un hommage personnel à son ami de 40 ans et souligne la perte d'un grand acteur du monde associatif de la bande rhénane.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 23 novembre 2009.
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Affaires économiques: avancement des travaux à la pépinière
4. Actions culturelles : bilan 2009 et perspectives 2010
5. Affaires scolaires:
  - 5.1 bilan 2009 et perspectives 2010
  - 5.2 Formation du comité consultatif des affaires scolaires
6. Piscine intercommunale
7. Transport à la demande: attribution du marché
8. Approbation diagnostics accessibilité aux personnes handicapées
9. Opérations d'ordre et ajustements de crédits
10. Indemnités de conseil de Madame le Trésorier
11. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée : Roggenhouse – lotissement communal
12. Ressources humaines
13. Communication
14. Divers

## **1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 23 novembre 2009.**

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2009 est approuvé sans observation.

## **2. Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

En application de l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire de désigner son secrétaire de séance.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

- **désigne Monsieur Fabrice KRIEGER, responsable de la communauté de commune, en qualité de secrétaire pour les séances du conseil communautaire.**

## **3. Affaires économiques : avancement des travaux à la Pépinière d'entreprises**

### **3.1. Avancement des travaux à la Pépinière d'entreprises**

Rapporteurs : André ONIMUS, Président, et Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

M. Patrice WALTISPERGER expose l'état d'avancement du projet qui ne souffre d'aucun retard de chantier. Le bâtiment est désormais pratiquement hors eau. L'entreprise Schoenenberger doit encore assurer la parfaite étanchéité des toitures de l'accueil et de l'aile du bâtiment dédiée au pôle de formation. Des prises de vues réalisées lors de la dernière réunion de chantier sont projetées.

### **Le conseil communautaire en prend acte.**

*Observations : un avenant au lot chapes de l'ordre de 2 930 € HT est à prévoir pour des travaux supplémentaires dus aux tuyaux de chauffage posés sur la dalle béton avec mise en place d'un ravaillage de type mortier sable/ciment.*

*Afin de connaître l'emplacement exacte de la limite de propriété au nord de la parcelle de la Pépinière d'entreprises, la communauté de communes a sollicité une offre de prix du prestataire qui assure l'entretien des espaces verts. Le déboisement du périmètre de la parcelle s'élèverait à 3 000 € HT.*

*Enfin, suite au défrichement de la parcelle de la Pépinière d'entreprises sur 1,2 ha, la communauté de communes doit réaliser des boisements compensateurs. Ces derniers seront effectués par l'ONF à Blodelsheim et Hirtzfelden pour un montant total de 12 291,96 € HT.*

### **3. Affaires économiques : avancement des travaux à la Pépinière d'entreprises**

#### **3.2. Demande de subvention FEDER**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

M. le Président rappelle que le conseil communautaire lors de la séance du 26 juin dernier avait donné son accord pour le lancement des consultations afin d'acquérir tout l'équipement nécessaire au bon fonctionnement du bâtiment. Cette consultation comporte plusieurs lots : mobilier de bureau, téléphonie, matériel informatique, vidéo-visio-sonorisation, photocopieur-imprimante-fax, fournisseur d'accès Internet et système de contrôle d'accès au bâtiment (badges).

En outre, les espaces verts de la pépinière d'entreprise seront agrémentés en mobilier urbain (bancs, totem...) et des bornes spécifiques à l'accueil d'un marché paysan seront implantées sur les places de stationnement. Mme Emmanuelle PARANT et M. Yannick SCHWEBEL sont chargés d'organiser ces consultations.

En vue du financement de cet équipement, une demande de subvention sera déposée auprès des services de la Région Alsace qui instruisent les fonds européens FEDER.

Afin de pouvoir instruire le dossier, les services de la Région Alsace sollicitent la production d'une délibération du conseil communautaire.

Suite à l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré,

#### **Le conseil communautaire**

- **Sollicite une subvention de 40 % du FEDER pour l'équipement de la Pépinière d'entreprises « la Ruche »**

Et

- **Dit que suite à une demande de nos services, aucun des autres partenaires financiers de la Pépinière d'entreprises n'apportera une aide pour ce poste de dépenses.**

### **4. Actions culturelles :**

#### **4.1. Bilan 2009 et perspectives 2010**

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice Présidente.

Le budget total consacré à la politique culturelle de la communauté de communes pour l'année 2009 s'élève à ce jour à 41 636,39 € TTC (certaines dépenses de novembre et décembre ne sont pas encore prises en compte).

Cette politique intercommunale s'articule autour de trois volets (**voir annexes**) :

- L'aide aux associations culturelles et sportives (UBDA, ECS, Association des hôteliers-restaurateurs du canton d'Ensisheim, etc.) pour un total de 15 200 € TTC.

- L'aide aux formations, stages et diverses activités des particuliers et des associatifs (BAFA, stage musique, football...) pour un total de 2 575,44 € TTC.
- Le montage d'opérations culturelles (sorties et animations) réalisé en régie par le service culturel de la communauté de communes.

Concernant ce dernier volet, près d'une vingtaine de sorties et d'animation ont été proposées au courant de l'année 2009. Le public visé reste majoritairement le tout public. Quelques actions sont plus spécifiquement réalisées pour le compte des plus de 60 ans et des plus jeunes. Elles sont le fruit d'un travail en collaboration avec les comités des aînés et des jeunes (Théâtre alsacien, piscine Laguna...).

Le budget de ce volet s'élève à 23 860,95 € TTC. Le total des actions restant à la charge financière de la communauté de communes est de 18 769,89 € TTC. En effet, la régie de recettes a permis de collecter 5 091,06 € de droits d'entrée des participants.

En 2010, le budget total consacré à la politique culturelle de la communauté de communes sera en légère augmentation.

En effet, sans tenir encore compte de la subvention versée à l'association ECS qui prévoit de créer plusieurs événements de portée intercommunale l'année prochaine, il est proposé d'augmenter d'environ 5 % les dépenses consacrées aux volets « aide aux formations » et « montage d'opérations culturelles » assuré par le service culturel. Cette augmentation est justifiée par celle des coûts de prestations (communication, transport, etc.) et la volonté de maintenir le rythme d'une à deux sorties ou animations par mois.

Le programme prévisionnel des sorties et animations du premier semestre 2010 est annoncé aux délégués communautaires. Il sera également distribué à tous les habitants de la communauté de communes.

L'enveloppe financière de la politique culturelle sera définitivement fixée lors du vote du BP 2010.

#### **Le conseil communautaire en prend acte.**

*Observations : Mme Agnès KIEFFER souligne la très bonne fréquentation de la sortie organisée le week-end dernier à Montbéliard (Illuminations de Noël). Plus de 300 habitants du territoire se sont inscrits et ont pris les bus affrétés par la communauté de communes.*

#### **4. Actions culturelles :**

##### **4.2. Randonnée cycliste : Attribution d'une participation financière**

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Comme chaque année au mois d'août, la communauté de communes Centre Haut-Rhin organise une randonnée cycliste Ill-Hardt-Rhin dans le canton d'Ensisheim. Cette dernière sollicite l'octroi d'une participation financière de 1 000 € afin d'asseoir le plan de financement de l'opération 2009.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Décide d'allouer une participation de 1 000 € à la communauté de communes du Centre Haut-Rhin**

Et

- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2009 (article 6554).**

## **5. Affaires scolaires & CLSH :**

### **5.1 bilan 2009 et perspectives 2010**

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice Présidente.

Le budget consacré à la politique des affaires scolaires de la communauté de communes pour l'année 2009 est, à ce jour, de 126 134,07 € TTC (certaines dépenses de novembre et décembre ne sont pas encore prises en compte).

Cette politique intercommunale s'articule autour de trois volets (**voir annexes**) :

- La programmation de spectacles, de stages d'initiation golf, d'interventions en milieu scolaire (MOMIX, marché de l'art...) ou d'échanges scolaires organisée par le service des affaires scolaires de la communauté de communes pour un montant total de 14 659 € TTC.
- La fréquentation de la piscine et du gymnase de la commune de Fessenheim (prestation reversée à la commune pour les entrées piscine et une participation au financement d'un poste d'animateur ainsi que le financement du transport en bus vers les deux établissements) pour un montant total de 100 496,57 € TTC.
- L'aide aux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) pour un total de 10 978,50 € TTC.

Pour assurer ce même service en 2010 et compte tenu de l'augmentation du coût des prestations, le budget qu'il est nécessaire d'allouer à la politique des affaires scolaires est de l'ordre de 137 100 € TTC (env. + 5 %). Le marché de l'Art est remplacé par des interventions de l'association Enjeu Nature sur le thème de l'environnement et de la découverte de la nature (**voir annexes**).

L'enveloppe financière de la politique « affaires scolaires & CLSH » sera définitivement fixée lors du vote du BP 2010.

**Le conseil communautaire en prend acte.**

## **5. Affaires scolaires & CLSH :**

### **5.2 Formation du comité consultatif des affaires scolaires**

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice Présidente.

A la demande du service des affaires scolaires, il est proposé de constituer un comité consultatif des affaires scolaires. Il regrouperait des élus et du personnel de la communauté de communes ainsi que des membres du corps enseignant (écoles maternelles et primaires). L'objectif est de réaliser un programme prévisionnel des actions à engager et de faire le bilan des actions passées. Un appel a été lancé auprès des enseignants. Plusieurs institutrices et professeurs des écoles se sont proposées.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

- **Désigne comme membres du comité consultatif des affaires scolaires :**

1. **Mme Agnès KIEFFER**
2. **Mme Agnès MATTER-BALP**
3. **Mme Liliane HOMBERT**
4. **Mme Jasmine LACK** (école primaire de Rustenhart)
5. **Mme Annick BRENDLE** (école maternelle de Balgau)
6. **M. Bernard STICH** (école primaire de Fessenheim)

Des consultations sont encore en cours pour compléter la composition du comité.

*Observations : il est proposé que M. Denis FOERHLE, éducateur sportif de Fessenheim, revienne présenter les activités qu'il propose dans le gymnase de Fessenheim aux scolaires des huit communes de la communauté de communes. La question de savoir s'il ne fallait pas assurer les activités dans chaque commune plutôt que de financer le transport des élèves à été soulevé.*

### **6. Piscine intercommunale**

Rapporteurs : M. Etienne SIGRIST, Vice Président et Mme Fabienne STICH, déléguée communautaire.

La communauté de communes a été destinataire de la délibération prise par le conseil municipal de Fessenheim lors de sa séance du 8 décembre 2009 confirmant le versement d'un fonds de concours pour la construction d'une piscine intercommunale à Fessenheim et précisant l'ensemble des conditions d'octroi de cette aide.

Pour mémoire, la commune de Fessenheim avait déjà fait une proposition à la communauté de communes en 2005. Suite à un récent entretien en comité restreint entre la communauté de communes et la commune de Fessenheim, il a été demandé à la commune de Fessenheim de revoir à la hausse ce fonds de concours.

Mme Fabienne STICH et M. Etienne SIGRIST donnent le détail de cette délibération (**voir annexes**) :

- Le versement sous forme d'un fonds de concours de 25 % des dépenses d'investissement HT plafonné à 1 000 000 €,
- La mise à disposition du parc arboré et des équipements de l'emprise du site,
- L'implantation de la piscine dans la commune de Fessenheim,
- Le transfert de gestion de l'actuelle établissement (personnels et biens) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au plus tard,
- La continuité du service,
- La propriété et la gestion communale de la voie d'accès et des aires de stationnement.

**Le conseil communautaire en prend acte.**

*Observations : la rédaction du dossier de consultation pour retenir un bureau d'études qui réalisera le programme du nouvel équipement est en cours.*

## **7. Transport à la demande : attribution du marché**

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice Président.

Suite à la consultation engagée pour assurer ce service sur une période de 3 ans et à l'examen des deux offres parvenues à la communauté de communes, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché relatif à cette prestation.

C'est le groupement solidaire Ambulances Service de Colmar et SODAG de Guebwiller qui est le mieux disant. Il propose la prestation pour un coût de 14 € TTC le trajet. Sachant que la communauté de communes a fixé le tarif des utilisateurs du service à 2 €, que le supermarché de Fessenheim apporte une participation de même ordre et que le Département du Haut-Rhin prend à sa charge 50 % du déficit de fonctionnement, la charge résiduelle intercommunale s'élève à 5 € TTC. Au-delà de 500 trajets, une remise de 2 % est accordée par le prestataire (4 % au-delà de 1 000 trajets).

Des options ont été demandées pour permettre aux habitants de se déplacer éventuellement vers les destinations d'Ensisheim, Neuf-Brisach, Guebwiller, Ottmarsheim et l'Allemagne (communes allemandes du Groupement Local de Coopération Transfrontalière). Le tableau des offres est donnée **en annexe**.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

- **Prend acte du fait que le groupement solidaire Ambulance Services de Colmar et SODAG de Guebwiller est mieux disant pour un coût unitaire de 14 € TTC par trajet sur le territoire de la communauté de communes,**

**Et**

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché et toutes pièces y relatives.**

*Observations* : M. Henri MASSON et Mme Marie-Claude BRECHBIEHL sont intervenus lors d'une réunion du réseau de l'intercommunalité organisée par le Département du Haut-Rhin à Colmar le 11 décembre dernier pour présenter le mode de fonctionnement et le montage financier de ce service. Les statistiques 2009 du TAD seront fournis en janvier 2010. M. le Président invite les délégués communautaires à participer aux réunions du réseau de l'intercommunalité organisées par le Conseil Général. Les sujets abordés et les interventions sont de qualité. Les dates de réunions seront dorénavant systématiquement communiquées.

## **8. Approbation diagnostics accessibilité aux personnes handicapées**

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président, chargé de la commission.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité Aux Personnes Handicapées (CIAPH) a été rendue obligatoire par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 (art. 45 & 46) et par son décret d'application n° 2006 – 1657 du 21 décembre 2006 pour les EPCI de plus de 5.000 habitants ayant les compétences « voiries » ou « aménagement du territoire ».

Le délai d'approbation des diagnostics par le conseil communautaire est le 23 décembre 2009.

La CIAPH réunie le 7 décembre 2009 a constaté la réalisation des diagnostics pour les communes de Blodelsheim, Hirtzfelden, Munchhouse, Rustenhart, Rumersheim-le-Haut et Roggenhouse. La commune de Balgau réalise son diagnostic en collaboration avec le SIVOM du Pays de Brisach, les démarches étant entamées en amont. La commune de Fessenheim fait part de la non réalisation de son diagnostic à ce jour. Un bureau d'études a été missionné par la commune afin de remettre un rapport courant 2010.

Les travaux seront à réaliser pour le 01 janvier 2015.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

- **Prend acte de la réception par la Commission Intercommunale d'Accessibilité Aux Personnes Handicapées des diagnostics des communes de Blodelsheim, Hirtzfelden, Munchhouse, Rustenhart, Rumersheim-le-Haut et Roggenhouse.**

**Et**

- **Dit qu'ils seront transmis au Préfet du Haut-Rhin et toutes autres instances concernées.**

*Observations : La commission « mutualisation des moyens » s'est également réunie le 07 décembre dernier. Une mise à plat doit être réalisée concernant les inspections réglementaires, la liste des biens communaux à contrôler n'étant pas à jour. Les marchés curage des siphons de rues et balayage des rues va se poursuivre sur les deux années restantes. Un avenant au marché devra toutefois intervenir concernant le balayage des rues, la cadence d'intervention étant modifiée.*

*Concernant les diagnostics de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes handicapées, l'opportunité de mutualiser cette étude à l'échelle intercommunale pour chaque communes fera l'objet d'une prochaine réunion de la commission « mutualisation des moyens ».*

## **9. Opérations d'ordre et ajustements de crédits**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice Président.

- a) Budget général : Dans le cadre du code des marchés Publics, lorsqu'une avance est versée à l'entreprise titulaire du marché (art 87 CMP), l'instruction comptable M14 prévoit son imputation à l'article 238 - Avances versées sur commande.

Lorsque le seuil des 80% du marché est atteint, l'entreprise rembourse cette avance. Cela se traduit, en comptabilité, par l'émission d'un titre d'ordre au compte 238 et d'un mandat d'ordre au compte d'imputation de l'opération concernée.

Afin de permettre la passation de ces écritures il y a lieu d'ouvrir des crédits au chapitre 041 **dépenses et recettes** pour un montant de 150.000 euros



<b>Libellé</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
23136 - 041	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	+ 8 879,22	
23137 - 041	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	+ 129 000,00	
458160 - 041	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	+ 12 120,78	
238 - 041	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section		+ 150 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>150 000</b>	<b>150 000</b>

- b) Budget général : Compte tenu des dépenses réalisées à ce jour, il s'avère que certains crédits ouverts au BP 2009 ne sont pas suffisants. Afin de remédier au problème et ainsi permettre de réaliser les dépenses sur le BP 2009, il est proposé d'ajuster les crédits tel qu'arrêté dans le tableau ci-dessous :

<b>Libellé</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
611 - 011	Prestataires de service	+ 16 000,00	
651 - 65	Redevance pour licence	+ 650,00	
6554 - 65	Contributions aux organismes de regroupement	+ 3 350,00	
67441 - 67	Subvention au budget annexe	- 20 000,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

- c) Budget annexe : lors de l'élaboration du Budget annexe 2009 Ordures ménagères, une estimation des frais liés à la gestion du service avait été arrêtée. Or, à ce jour, les crédits ouverts à l'article 611 s'avèrent insuffisants pour couvrir les dépenses sur l'année 2009.

D'autre part, des frais liés à l'endossement de chèques à l'étranger sont à prendre en charge. Pour ce faire, l'article 668 est à créer au BP 2009.

Les crédits nécessaires sont à prendre à l'article 2313 et à inscrire aux articles pour 40.000€ par le jeu d'écritures suivant :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
2313 - 23	Constructions	- 40 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 40 000,00
023	Virement à la section d'investissement	- 40 000,00	
611 – 011	Sous-traitance générale	+ 39 500,00	
668 – 66	Charges financières	+ 500,00	

- d) Budget annexe : Lors de l'élaboration du Budget annexe Ordures ménagères, des crédits ont été ouverts pour permettre la passation des écritures des amortissements. Après analyse et concertation avec le trésor public, il s'avère que les crédits ouverts sont insuffisants, des biens plus anciens entrant finalement dans l'amortissement.

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
1391 – 040	Subventions d'équipement	+ 19 943,24	
2813 – 040	Constructions		+ 10 692,96
023	Virement à la section d'investissement	+ 9 250,28	
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 9 250,28
6811 – 042	Dotation aux amortissements	+ 10 692,96	
777 – 042	Quote-part des subventions d'investissement		+ 19 943,24

- e) Budget annexe : Suite à l'ajustement des crédits nécessaires à l'amortissement, une répartition à l'article 1391 en fonction de l'origine des subventions est demandée par le trésorier. Elle s'articule de la manière suivante :

<b>Libellé</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
1391 – 040	Subventions d'équipement	- 24 733,13	
13913 – 040	Subventions d'équipement - Département	+ 20 695,53	
13918 – 040	Subventions d'équipement - Autres	+ 4 037,60	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

- **Autorise ces écritures budgétaires au budget général et au budget annexe tels que définis dans les tableaux ci-dessus.**

#### **10. Indemnités de conseil de Madame le Trésorier**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Mme Christine VEILLARD, nouveau receveur principal par intérim, sollicite la mise en place de l'indemnité de conseil à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Le décompte est établi conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Il est basé sur la moyenne des dépenses budgétaires (section de fonctionnement et d'investissement) des trois dernières années. Les opérations d'ordre n'entrent pas dans le calcul.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

- **Décide d'allouer au Receveur principal, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour toute la durée de sa mission à la trésorerie de Blodelsheim,**

**Et**

- **Dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Christine VEILLARD, Receveur principal.**

*Observation* : Le décompte de l'indemnité de conseil allouée à Mme Christine VEILLARD pour l'exercice 2009 est établi à 200,88 €.

## **11. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée : Roggenhouse – lotissement communal**

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Le Conseil Municipal de Roggenhouse, dans sa séance du 10 novembre 2009, a décidé de nommer le futur nouveau lotissement « Lotissement du Verger »

**Le Conseil communautaire en prend acte.**

## **12. Ressources humaines**

### **12.1. Avancement de grade**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Il est demandé au personnel présent de quitter momentanément la salle.

Avec le départ en retraite de M. Maurice ZIMMERLE au 31 décembre 2009, M. le Président propose l'avancement de grade de M. Fabrice KRIEGER qui exerce les responsabilités de Directeur Général des Services de la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

La rémunération de M. Fabrice KRIEGER est alignée sur la grille des attachés principaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001.

Monsieur le Président propose de le faire passer au 4<sup>ème</sup> échelon du grade de directeur territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 - Indice Brut 830.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

- **Décide de l'avancement de grade proposé, à savoir directeur territorial 4<sup>ème</sup> échelon pour M. Fabrice KRIEGER, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.**

**Et**

- **Charge M. le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.**

## **12. Ressources humaines**

### **12.2. Déplacements aux Assemblées Générales de l'ARCICEN et de l'ANCLI**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Comme annoncé lors du conseil communautaire du 23 novembre 2009, MM. Pierre ENGASSER et François WASSMER se sont rendus à l'Assemblée Générale de l'ARCICEN (Association des Représentants des Communes d'Implantation et des groupements de communes de Centrales et de sites de Production d'Énergie de stockage et de traitements des combustibles Nucléaires) qui s'est tenue à Paris le 10 décembre dernier. Lors de cette réunion, le cabinet SEMAPHORES missionné par l'ARCICEN a donné les grandes lignes de la réforme de la taxe professionnelle (**voir annexes**).

Le même jour, MM. François BERINGER et Jean GOETZ étaient présents à l'Assemblée Générale de l'ANCLI (Association nationale des Commissions Locales d'Information) qui s'est tenue également à Paris.

Compte tenu de l'intérêt que présentaient ces réunions, il est proposé que le budget général prenne en charge les frais de déplacement des élus.

**Considérant** que ces déplacements présentent un lien direct avec l'intérêt de la communauté de communes,

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil communautaire**

- **Autorise la prise en charge par le budget général des frais suivants :**
  - ✓ **Voyages en train qui s'élèvent à 275,56 TTC pour MM. Pierre ENGASSER et François WASSMER, à 192,50 € TTC pour M. François BERINGER et à 262 € TTC pour M. Jean GOETZ**
- **Constate que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2009 (article 6532)**

**Et**

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces déplacements.**

## **13. Communication**

**Encaissement redevance OM** : à ce jour, l'encaissement de la redevance s'élève à 479 698,32 €. Cela représente 87 % du montant des redevance émises. Reste à encaisser 69 655,68 €. Une information sera faite auprès des habitants pour leur rappeler qu'ils peuvent effectuer le paiement de la redevance par prélèvement.

**Tonnages déchets OMR** : 1 707 tonnes sur les 11 premiers mois de l'année, soit une moyenne de 155 tonnes/mois.

**Recensement de la population – populations légales** : M. le Président demande à chaque commune de bien vouloir transmettre à la communauté de communes une copie du courrier de l'INSEE adressé à chaque mairie pour pouvoir disposer des chiffres relatifs à la population légale des huit communes du territoire.

**Compte-rendu de la Commission départementale de la coopération intercommunale du 16 novembre 2009** : l'installation de la commission a été prononcée et un point sur la situation de l'intercommunalité dans chaque arrondissement du Haut-Rhin fait.

**Compte-rendu de la réunion « Tourisme » avec l'Office de Tourisme (OT) du Pays de Brisach** : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et M. Etienne SIGRIST, Vice-président, tous deux présents à cette réunion, indiquent que quatre professionnels locaux de la restauration adhèrent à l'OT. L'OT dispose d'un outil de réservation et de gestion de la fréquentation des hébergements très efficace (LEI). De façon unanime, ils préconisent que les associations locales et les professionnels du tourisme du secteur sollicitent davantage l'Office de Tourisme.

**SIG intercommunal** : par courrier daté du 7 décembre 2009, le SIVOM du Pays de Brisach vient d'adresser les plans corrigés par le géomètre des communes de Munchhouse, de Roggenhouse et de Rumersheim-le-Haut suite aux remarques formulés par les communes. Les erreurs restantes sont à faire parvenir avant le 12 janvier à la communauté de communes. Dans le cas contraire, le formulaire de visa est à retourner daté et signé. Les plans des communes de Rustenhart et de Blodelsheim vont parvenir sous quinzaine. Les données de la commune de Hirtzfelden, déjà visées par la commune, sont en cours d'intégration dans l'outil SIG. De son voyage à Paris et sa rencontre avec d'autres intercommunalités engagées dans le SIG, M. Henri MASSON, Vice-président, rapporte que, d'une manière générale, l'intégration au SIG des données réseaux est très fastidieuse, contrairement aux données POS/PLU, photo aériennes...

**Plan Climat** : le Pays RVGB va lancer un état des lieux des actions et installations réalisées dans le domaine des économies d'énergies et utilisation des énergies renouvelables. Un tableau permettant de recenser les différents projets/actions des communes et de la communauté de communes est à retourner avant la fin de l'année.

#### **14. Divers**

**Inauguration des nouveaux horaires de la ligne de bus Colmar-Breisach-Freibourg** : 18 décembre à 9heures à Neuf-Brisach

**Dates des séances du conseil communautaires du 1er semestre 2010** (dernier lundi du mois) :

- 25 janvier 2010
- 22 février 2010
- 29 mars 2010
- 26 avril 2010
- 31 mai 2010
- 28 juin 2010

**Rappel : Inauguration de la pépinière d'entreprises « La Ruche » le vendredi 11 juin 2010**

**Comité de site de défense du Haut-Rhin : 18 décembre 2009 à 10 h à Colmar** : A l'ordre du jour, notamment, le diagnostic territorial et d'emprises militaires, l'évaluation foncière des terrains, le dossier relatif au maintien en condition opérationnelle de la piste...

**GERPLAN transfrontalier** : réunion le 28 janvier 2010 à 10 heures à Neuenburg.

**Remise en eau bassins MDPA** : rendu de la phase 2 de l'étude de faisabilité le 5 février 2010 à 14 heures 30 à Fessenheim

**Réunion avec les secrétaires de mairies pour présenter l'équipe de la communauté de communes** : deuxième quinzaine de janvier. Cette rencontre sera suivie d'un déjeuner.

**Tour de table :**

**M. Pierre ENGASSER** : la CAF vient de notifier une aide à l'investissement de 450 € pour le RAM. La fête de Noël des multi-accueils a eu lieu le 11 décembre. Les deux structures Petite Enfance seront fermées du 23 décembre 2009 au 4 janvier 2010. L'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux d'extension de l'EHPAD est lancée. La date limite de remise des offres est le 20 janvier. La commission d'appel d'offres se réunira le 21 janvier. La communauté de communes du Pays de Brisach sera créée le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il termine en disant que l'espace formation du CNPE qui a ouvert ses portes début décembre est très bien conçu.

**M. Henri MASSON** : lors du colloque de Mairies conseils à Paris sur le thème de la mutualisation, il a constaté que peu d'intercommunalités exerçaient la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de leurs communes membres. L'intérêt pour cette pratique est néanmoins grandissant. Les expériences de mutualisation sont très diversifiées (il cite les panneaux de signalisation).

**M. Philippe HEID** : souhaite visiter avec le conseil municipal de Munchhouse le chantier de la pépinière d'entreprises le 30 janvier ou le 8 février 2010. M. Patrice WALTISPERGER le recevra sur site.

**M. Eric MICHELAT** : indique que l'association Essor des Professionnels de la Hardt (EPH) a jeté les bases d'une très bonne collaboration avec les homologues allemands. Un partenariat avec l'association ECS est aussi engagé. Il demande également si l'association EPH peut visiter le chantier de la pépinière d'entreprises. M. ONIMUS rappelle que la Ruche sera le siège de l'association EPH. M. WALTISPERGER prend bonne note de la demande.

**M. Christophe BITTARD** : indique que par courrier adressé à chaque mairie, ERDF cherche à rencontrer les élus municipaux. L'idée d'organiser cette rencontre au siège de la communauté de communes est proposée.

**M. Etienne SIGRIST** : Annonce que la plage horaire d'ouverture de la plateforme du Hardtlé s'élargit. Ainsi dès le 8 janvier, tous les vendredis le site est ouvert de 15 à 17 heures. Une information sera faite à chaque mairie pour le communiquer dans les flashes communaux.

**M. Bernard BRUN** : souhaite connaître la limite des prestations dans l'entretien des pistes cyclables réalisés par la communauté de communes. Qu'est ce qui relève de la compétence de l'intercommunalité ? Qu'est ce qui incombe à la commune ?... Il signale également l'absence de signalisation horizontale à une des sorties de Blodelsheim.

**M. Fabrice KRIEGER** : informe du démarrage de travaux dans les bureaux à l'étage du bâtiment de la communauté de communes (suppression d'une cloison, peintures et changement de revêtement de sols).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 22 h 00.

Les membres présents :

Le Président:

Le Vice président:

Le Vice président

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice président :

Le Vice président :

Le Vice président :

Pierre ENGASSER

Henri MASSON

Frédéric GOETZ

La Vice présidente:

Agnès KIEFFER

Philippe HEID

François BERINGER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Fabienne STICH

François WASSMER

Christophe BITARD

Cédric LEPAUL

Cyrille LHUILLIER

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

Membres excusés : M. Jean Marc LOEWERT et Mme Agnès MATTER BALP

Procurations : M. Jean Marc LOEWERT à M. Pierre ENGASSER

Mme Agnès MATTER-BALP à M. Christophe BITARD

Etait invité par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim excusé.

Mme VEILLARD, Trésorier de Blodelsheim excusée

Personnel présent : MM. Fabrice KRIEGER et Denis RUSCH